

Des formations pour les moins qualifiés

Le secteur affiche une certaine préférence pour les BTS : ils représentent près d'un quart des salariés. Mais de nombreuses actions sont mises en place à destination de publics moins qualifiés afin de pallier les difficultés de recrutement. Certains métiers

tels que téléconseillers, magasiniers, chauffeurs, peuvent ainsi bénéficier du dispositif Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI). Grâce à ce programme, le candidat profite d'une formation sur-mesure de préparation à la prise de

poste. La POEI est accessible aux demandeurs d'emploi ou aux détenteurs d'un contrat unique d'insertion. Les frais de formation sont pris en charge par Intergras (l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage) et Pôle emploi.

